

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
08/04/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 5
Nombres de membre Absents : 6
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 6

Date Affichage
08/04/2022

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : DABOUIS N., DOMINGO J.D ., LAUBRAY. J, PICHEYRE V.,
Absents excusés : BADIE F., BRILLARD M., CORREIA J., PUJOL D., MIRAN P
Procurations : M.LAUBRAY J à M.PETITQUEUX P

Selon la [loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021](#) et le [décret n° 2021-699 du 1er juin 2021](#) modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet de la Délibération :

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHES DE TRAVAUX AVEC LE SYNDICAT D'EXPLOITATION DU CAMBRE D'AZE ET L'EPIC DE LA VALLÉE DU CAROL

Monsieur le Maire :

- Revient devant le Conseil Municipal pour évoquer la réflexion collective sur les domaines skiables lancée conjointement avec le Syndicat Intercommunal d'Exploitation du cambre d'Aze (station du Cambre d'Aze) et de l'EPIC de la Vallée du Carol (station de Porté Puymorens)
- Cette réflexion collective a fait ressortir les besoins d'investissements propres à chaque domaine skiable pour les années à venir. Ainsi pour la station de Formiguères, il s'agirait du remplacement du télésiège actuel Calmazeille par un téléporté débrayable (cabines et sièges), avec création d'une piste verte, du remplacement des Télékits Baby et Télékits Cabane par un seul nouveau Tk à enrouleur, terrassements-aménagements du front de neige et toutes autres activités de diversification

Ne disposant pas des ressources et des compétences en interne pour mener les marchés de travaux pour la réalisation de ces investissements, les trois entités exploitantes dont la commune de Formiguères ont décidé de recourir à la passation de marché de travaux conformément au code de la commande publique.

Dans le cadre de leur démarche collective, les trois structures exploitantes ont décidé de

mutualiser les procédures de passation des marchés de travaux en créant un groupement de commandes dont la coordination serait assurée par la commune de Formiguères. Le groupement de commande pour les marchés de travaux pourra porter les 3 thèmes des travaux attendus sur les 3 sites : lot remontées mécaniques, lot lac artificiel et neige de production, lot restauration (bâtiments) et toute autre activité de diversification au ski alpin.

- Présente et donne lecture au conseil municipal du projet de convention de groupement de commande,
- Invite le Conseil Municipal à se prononcer,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions des Articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique et L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération,

Approuve la création d'un groupement de commande avec le Syndicat d'Exploitation du Cambre d'Aze et l'EPIC de la Vallée du Carol en vue de la passation de marchés de travaux concernant les investissements des trois domaines skiables et dont la commune de Formiguères sera le coordinateur,

Approuve le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer,

Élit :

- o Monsieur PETITQUEUX Philippe, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de Formiguères, pour siéger en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- o Monsieur LAUBRAY Jérémy, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de Formiguères, pour siéger en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 14 avril 2022

Le Maire,

P. PETITQUEUX

